

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 13

Artikel: A la cave des religieux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207676>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



À LA CAVE DES RELIGIEUX

Nous extrayons ce qui suit du curieux ouvrage publié à Sion en 1812 par le docteur Schiner et intitulé *Description du département du Simplon* ou de la ci-devant *République du Valais*, ouvrage qu'a bien voulu nous confier M. le professeur F.-A. Forel.

«... Comme nous n'avons encore rien dit de la ville de Saint-Maurice, nous allons en parler... Le bâtiment le plus grand, et le plus digne d'être vu, est sans contredit l'Abbaye royale... Cette maison contient une grandissime cave fort bien garnie de bons et différents vins, mais moins aujourd'hui que jadis, où l'on y buvait de bons coups, invité pour cela par MM. le procureur et le prieur, ce que les aventures des particuliers qui en ont fait les preuves pourront attester, car il y en avait qui ne se trouvaient pas toujours très bien, tant il est vrai que l'excès, même dans les bonnes choses, peut devenir nuisible, et préjudiciable à la santé. En effet, cette cave était pourvue de tout ce qui pouvait satisfaire à une armée d'ivrognes. Si dans l'ancien temps un voyageur était venu à St-Maurice et que sa curiosité l'eût porté à voir ce monastère et ce magasin de Bacchus de la cave abbatiale, on aurait dû lui conseiller de commencer par le premier, surtout s'il avait été accompagné par quelques religieux de ce couvent; car ces messieurs, à force de politesses, paraissaient être dans la persuasion que tout étranger, ou autre ami, leur devait au moins dans cette cave la perte de sa raison.

Je parle par expérience, car il y a vingt-cinq à vingt-six ans, et peut-être même plus, que du temps de feu mon oncle l'abbé Schiner, je m'avisai de lui dire que je désirais aller voir la cave; alors ce digne prélat ordonna à un de ses religieux de m'y conduire. Cet homme religieux, craignant apparemment qu'un tête-à-tête ne m'ennuyât, rendit la partie carrée: il choisit deux buveurs que Bacchus même n'aurait pas desavoués pour ses enfants. Je ne connaissais pas les éminentes qualités de ces messieurs. Ils me conduisirent à la cave; le vin y fut versé en abondance, au point que je me trouvai enfin submergé de vin, et qu'à force d'avoir aidé à porter des santés, je fis le sacrifice de la mienne, du moins pour cette fois-là; et quoique je leur eusse protesté que j'étais le très humble serviteur de leur prélat, comme d'eux tous ensemble, et que je sentais en moi beaucoup de vénération pour leur très louable Chapitre et maison; ce furent des paroles perdues, il fallait boire ou passer pour leur vouloir du mal; le choix fut vite fait: je buvais jusqu'à ce que je n'en pouvais plus.

Il n'y avait guère dès l'ancien temps dans cette illustre maison de tête à tête, la bouteille y était toujours admise pour tiers, et tel était aussi, généralement parlant, l'usage du dernier siècle presque par tous les endroits du pays, du moins dans les bonnes maisons, où l'on recevait des visites, ce qui fait que je suis réellement tenté de croire que les habitants de ce pays sont des descendants de Bacchus, et que cet ancien

ivrogne leur a laissé pour héritage le don de boire. En attendant, bien éloigné de vouloir censurer ces messieurs pour leurs bontés et générosités, je les remercie au contraire pour toutes les honnêtetés dont ils m'ont comblé. Mais pour revenir où j'ai quitté, à l'Abbaye de Saint-Maurice elle-même, je dirai encore qu'on y faisait fort bonne chère et que ces messieurs donnaient à table d'excellents vins à leurs hôtes; et lorsqu'on était invité d'aller avec eux à Cries ou à Lavey, où ils avaient de belles et bonnes vignes, qui leur appartenaient, on était assuré d'en revenir bien conditionné, telle était la générosité de ces messieurs. Le service ordinaire de ce prélat mitré se faisait selon qu'il convenait à sa dignité: sa table était servie avec suffisance, quoique sans profusion, lorsqu'ils n'étaient qu'entre eux; mais lorsque M. l'abbé traitait, ou qu'il invitait des étrangers, qui lui faisaient visite et venaient voir les choses mémorables du monastère, comme les reliques et autres, alors sa table était servie avec abondance, et qui allait presque à la profusion. Ce n'était pourtant pas que les religieux aimaient le faste, mais ils savaient vivre, faire les honneurs quand il convenait et se conformer aux anciens usages de leur maison... »

DRAPEAUX ET FÊTES

Nous recevons d'un de nos lecteurs de Grandson la lettre suivante. La proposition qu'elle contient est bien digne d'attention.

Un fait en tout cas est certain: il y a trop de fêtes dans notre pays. Sur ce point les avis ne diffèrent presque pas. Comment donc concilier la juste part de plaisir que réclame le cœur de l'homme et la nécessité de mettre un frein à la manie des fêtes, dans notre canton?

Notre correspondant indique un moyen qui nous paraît à première vue intéressant et facilement réalisable, pour autant que chacun veuille bien y mettre un peu de bonne volonté, d'abnégation et de patriotisme. Il en est d'autres encore, sans doute; qu'on les dise!

« Grandson, 27 mars 1911

» Mon cher Conteur,

» Moi aussi, j'applaudis des deux mains et bien fort à ta campagne en faveur de la résurrection de nos drapeaux locaux vaudois. L'idée est excellente et je compte qu'elle prendra corps.

» Qui donc pourrait s'excuser de ne pas profiter de l'offre aimable et patriotique que fait, par ton intermédiaire, aux premières de nos localités qui donneront le bon exemple, M. Schmidt, artiste-peintre, à Genève?

» Il ne doit pas être besoin, me semble-t-il, d'insister beaucoup pour prouver l'intérêt et le côté patriotique d'une telle entreprise, et c'est pourquoi son succès ne me paraît pas douteux.

» Mais, il y a plus encore que la résurrection de nos drapeaux locaux. On en pourrait profiter pour instituer, à l'instar des anciennes fêtes civiques, une fête annuelle communale, à la-

quelle serait conviée toute la population du village et de la commune, sans distinction de classes sociales — puisque classes il y a — de confession, de parti.

» Vous vous récriez, disant qu'il y a déjà bien assez de fêtes comme cela et que c'est à les diminuer plutôt qu'à les augmenter qu'il faut tendre.

» Justement! Dans mon idée, cette fête communale annuelle devrait remplacer les différentes fêtes locales de chants, de tir, de gymnastique, de jeunesse, organisées par les différentes sociétés et qui n'intéressent jamais qu'une partie de la population.

» Ainsi, il y aurait diminution de fêtes, de dépenses, de temps perdu, partant plus d'entrain, plus de plaisir, à cette réjouissance unique et générale. L'attrait du plaisir augmente en proportion de la rareté de celui-ci; on s'en rassasie comme de tout autre chose. Si l'on s'amuse moins aujourd'hui que jadis, à nos fêtes, c'est qu'elles sont trop nombreuses et trop fréquentes. Notre provision de joie n'est pas inépuisable et nos portemonnaies aussi ont un fond.

» La résurrection des drapeaux locaux serait, je le répète, une excellente occasion de rompre avec ces réjouissances à jet continu et de créer cette fête « communale », dont l'attrait serait plus grand que celui de toutes ces fêtes de sociétés et qui plus qu'elles aurait raison d'être.

» Voici, mon cher Conteur, la proposition que je soumets à tes lecteurs et à tous ceux qui ont à cœur le véritable intérêt de nos populations.

» Ton fidèle lecteur, R. »

Simple invitation d'amoureux.

Ta
Mère,
Ma
Chère,
Va
Faire
Sa
Fière.
Tiens,
Rose,
Viens!
Ose!
Crois
Moi.

Quatorze mots, quatorze syllabes, quatorze vers, un sonnet. C'est concis, mais complet: le refus probable de la mère pour une demande en légitime union, l'invitation au départ furtif et l'argument final. Tout y est.

Au bal. — Lui. — Donnez-moi une preuve d'affection...

Elle. — Eh bien, Hector! Est-ce que je ne suis pas justement en train de danser avec vous!

Lui. — Mais ce n'est rien, cela!

Elle. — Oh! vous ne diriez pas ça si vous saviez comme vous dansez mal!